

# AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC CONCERNANT LES MESURES DE PARTICIPATION PUBLIQUE ET LE PROCESSUS D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 454-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 385-19 AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R-4-1, R-4-2, R-4-3, R-4-4 ET P-14 À CE RÈGLEMENT – PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU VIGNOLE DU CENTAURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que les principales étapes du processus d'adoption du projet de Règlement n° 448-22 modifiant le Règlement n° 454-22 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 385-19 afin d'assujettir les zones R-4-1, R-4-2, R-4-3, R-4-4 et P-14 à ce règlement sont les suivantes :

Étape/Activité	Date et heure	Lieu
<b>1. Adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal de Dunham</b>	14 juin 2022	3777, rue Principale, Dunham lors d'une séance ordinaire du conseil municipal à l'hôtel de ville
<b>2. Consultation publique écrite :</b> Les commentaires écrits quant à ce projet de règlement peuvent être acheminés à l'hôtel de ville ou par courriel.	Du 11 juillet 2022 au 1 <sup>er</sup> août 2022 à 13h	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0 <a href="mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca">greffe@ville.dunham.qc.ca</a>
<b>3. Café urbain :</b> Lors de cet événement public ouvert à tous, les personnes intéressées pourront discuter en petit groupe et visualiser le projet à l'aide de plans papiers en plus d'obtenir les explications sur le projet de règlement.	21 juillet 2022 de 19h30 à 20h00 <i>Veillez noter que le café urbain pour le règlement n° 448-22 débute dès 18h et qu'il est recommandé d'y participer si le sujet vous intéresse étant donné que les 2 règlements sont complémentaires.</i>	3777, rue Principale, Dunham (salle du conseil de l'hôtel de ville)
<b>4. Assemblée publique de consultation :</b> Le projet de règlement sera expliqué en détails et les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.	8 août 2022 à 19h	3777, rue Principale, Dunham (salle du conseil de l'hôtel de ville)
<b>5. Adoption du règlement final par le conseil municipal (avec ou sans modifications) après le dépôt du rapport de rétroaction sur les mesures de participation publique</b>	9 août 2022 à 19h30 ou à une séance du conseil ultérieure à cette date*	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
<b>6. Émission d'un certificat de conformité par la MRC par rapport aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement</b>	Date indéterminée ultérieure au 9 août 2022	Séance du conseil de la MRC Brome-Missisquoi, 749, rue Principale, Cowansville

\* Il est à noter que la prise de décision finale du conseil municipal pourrait être reportée pour tenir compte de certaines questions ou commentaires des citoyens reçus dans le cadre des mesures de participation publique.

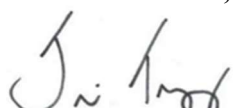
Les mesures de participation publique sont mises en place conformément au Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

**Localisation des zones concernées (entre les rues Bruce et Principale)**



La description détaillée du lot visé et des informations additionnelles sur le projet peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0 et dans le site Internet de la Ville.

FAIT À DUNHAM, CE 11<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2022.



Jessica Tanguay,  
Greffière